



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE  
**ATTESTATION**

6<sup>ème</sup> BUREAU d'appartenance aux F.F.C. <sup>MC</sup>

Original à conserver  
par l'intéressé.

Aucun duplicata ne pouvant être délivré, le porteur de la présente attestation ne devra s'en dessaisir en aucune circonstance et, en cas de besoin, faire établir des copies conformes. —

RÉFÉRENCES

N° 81000

D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45.  
D. M. N° 4842/EMA/1 du 11-4-45.  
D. M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45  
D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

Fiche n° 11.082/EMA/1 du 3-8-45  
Feuille de renseignements  
n° 11.529/EMA/1 du 10-8-45.  
I. M. N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45.  
I. M. N. 17-216/RS/R/1 l 6-11-45.

Monsieur Joseph JOURDEN, né le 29.3.1911

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942.

Réseau : SUSSES - PLAN PROUST

Arrêté le 5.8.44 Rapporté le TUE LE 5.8.44

Les services accomplis **comme agent P 2** comptent

du 22.6.44 au 5.8.44

en qualité de CHARGE de mission de 3<sup>o</sup> classe,

Grade correspondant homologue par la Commission nationale d'homologation : SOUS LIEUTENANT (pendant la durée de la mission).

Paris, le 23 NOVEMBRE 1949

CERTIFIÉ EXACT :

WWW...  
Chef d'WWW...  
pour le secrétaire d'Etat & par délégation  
pour le général, directeur  
P.O. Le Lieutenant-colonel DE BELENET  
chef du 6<sup>o</sup> Bureau ;

Les services accomplis en qualité d'Agent P2, conformément aux dispositions du Décret 366 du 25-7-1942, comptent comme services militaires actifs.